



# Assemblée générale

Distr. générale  
12 décembre 2016  
Français  
Original : anglais

---

**Soixante et onzième session**  
Point 134 de l'ordre du jour  
**Budget-programme de l'exercice**  
**biennal 2016-2017**

## **Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité**

**Groupe thématique III : bureaux des Nations Unies, bureaux d'appui à la consolidation de la paix, bureaux intégrés et commissions**

### **Mission des Nations Unies en Colombie**

**Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires**

#### **I. Introduction**

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le rapport du Secrétaire général (A/71/365/Add.7) sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité, dans lequel figurent les prévisions de dépenses pour 2017 au titre de la Mission des Nations Unies en Colombie. À cette occasion, il a rencontré des représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des renseignements supplémentaires et des éclaircissements avant de lui faire parvenir des réponses écrites le 7 décembre 2016.

2. Le rapport principal du Secrétaire général (A/71/365) donne un aperçu général des prévisions de dépenses pour 2017 au titre de 31 missions politiques spéciales et des questions transversales apparentées. Les cinq premiers additifs audit rapport sont consacrés aux besoins spécifiques des groupes thématiques I à III et des deux plus grandes missions que sont la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) et la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq



(MANUI) (A/71/365/Add.1 à 5). Le projet de budget du Secrétaire général pour le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen et le Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention des conflits, y compris au Burundi (qui relèvent tous deux du groupe thématique I) et pour le Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies (qui relève du groupe thématique II) font l'objet d'autres additifs. Les observations et recommandations du Comité consultatif sur certaines questions qui concernent toutes les missions politiques spéciales, y compris celles portant sur le Bureau d'appui commun de Koweït, figurent dans son rapport principal (A/71/595); celles portant sur les prévisions budgétaires relatives aux groupes thématiques I à III ainsi que sur la MANUA et la MANUI sont présentées dans ses rapports correspondants (A/71/595/Add.1 à 8).

3. Le Comité consultatif rappelle que l'Assemblée générale a approuvé l'ouverture de crédits d'un montant net de 1 124 400 000 dollars pour les missions politiques spéciales au titre du chapitre 3 (Affaires politiques) du budget-programme de l'exercice 2016-2017 (voir résolution 70/249 A). Un récapitulatif des crédits demandés pour l'exercice biennal est présenté à l'annexe I du rapport principal du Secrétaire général (A/71/365). Il n'a pas été tenu compte dans les ressources demandées pour l'exercice biennal des prévisions de dépenses relatives à la Mission des Nations Unies en Colombie (la Mission).

## II. Mandat et ressources nécessaires pour 2017

### Historique

4. Par sa résolution 2261 (2016), le Conseil de sécurité a créé une mission politique composée d'observateurs internationaux non armés, amenée à être la composante internationale du mécanisme tripartite de surveillance et vérification (le Mécanisme) de l'Accord portant cessez-le-feu et cessation des hostilités bilatéraux et définitifs entre le Gouvernement colombien et les Forces armées révolutionnaires de Colombie-Armée populaire (Fuerzas Armadas Revolucionarias de Colombia-Ejército del Pueblo) (FARC-EP), dont elle assurera également la coordination. Le Conseil a également chargé la Mission de surveiller et de vérifier le dépôt des armes. Le mandat de 12 mois établi pour la Mission a débuté à la suite de la signature, le 26 septembre 2016, de l'accord de paix entre le Gouvernement colombien et les FARC-EP (A/71/365/Add.7, par. 1).

5. Il est précisé dans le rapport qu'à la suite des résultats du référendum tenu le 2 octobre 2016, lors duquel les électeurs ont rejeté l'accord de paix conclu entre le Gouvernement colombien et les FARC-EP, les parties ont signé, le 13 octobre 2016, un protocole en vue d'un cessez-le-feu et de la cessation des hostilités bilatéraux et définitifs. Dans une lettre datée du 31 octobre 2016 (S/2016/923), le Président du Conseil de sécurité a autorisé la Mission à débiter ses activités de surveillance et d'observation, donnant suite à la demande formulée par les parties (A/71/365/Add.7, par. 8, 9 et 12).

6. Il est également précisé dans le rapport du Secrétaire général (A/71/365/Add.7 et Corr.1) que le Gouvernement colombien et la Mission se partageront les coûts afférents à la mise en place et au fonctionnement du Mécanisme, sauf pour les dépenses de sécurité qui sont assumées par le Gouvernement, au prorata du nombre de membres du personnel du Mécanisme recruté sur les plans national et

international, et qu'il est prévu que la Mission compterait pour environ 50 % des besoins totaux en services et installations (par. 16). Il y est en outre précisé que, par sa résolution 2307 (2016), le Conseil de sécurité a autorisé la Mission à apporter, à part égale avec le Gouvernement colombien, l'aide nécessaire à la préparation des secteurs et points provisoires de normalisation et à la gestion des installations (par. 16). **Le Comité consultatif compte que le Secrétaire général fera figurer dans son prochain rapport des informations plus détaillées sur le coût global de la Mission, ainsi que sur les arrangements relatifs à la participation aux coûts correspondants.**

7. Le Secrétaire général indique dans le rapport susmentionné que les tâches essentielles de la Mission seraient les suivantes : a) l'organisation des activités du Mécanisme, compte tenu de la coordination des tâches, de l'analyse des menaces et des besoins logistiques; b) la surveillance des secteurs et points locaux et l'organisation de visites dans les camps des FARC-EP; c) la surveillance des zones de sécurité et l'organisation de visites auprès des unités redéployées de l'armée; d) l'organisation de visites dans les agglomérations des environs afin de tisser des liens avec les populations et les autorités locales (par. 10). En vertu du protocole adopté le 13 octobre 2016, la surveillance et la vérification auraient principalement lieu aux environs de 50 à 60 points de regroupement préalable temporaires au lieu des 27 secteurs et points provisoires de normalisation énoncés dans l'accord de paix, ce qui entraînerait des déplacements périodiques du Mécanisme de surveillance et vérification, depuis les bureaux régionaux jusqu'aux points de regroupement préalable temporaires (par. 11). Il est précisé dans le rapport que la proposition en question ne comporte aucune disposition en vue de la surveillance et de la vérification du dépôt des armes par les FARC-EP, qui débiterait après l'entrée en vigueur de l'accord révisé, signé à Bogota le 24 novembre 2016, et qui, au moment de la publication du rapport du Secrétaire général, devait encore être ratifié par le Congrès colombien (par. 2)<sup>1</sup>.

8. D'après le Secrétaire général, la Mission et le Siège de l'Organisation des Nations Unies continuent de collaborer étroitement avec les membres de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC) et les autres États Membres intéressés pour ce qui concerne la sélection et le déploiement d'observateurs (A/71/365/Add.7, par. 13) et la Mission continue d'entretenir des contacts très étroits avec l'équipe de pays des Nations Unies (par. 14). Il est également indiqué dans le rapport que la Mission entretiendrait des contacts réguliers avec les autorités, les acteurs et le grand public aux échelons national, régional et local (par. 15).

9. Il est précisé dans le rapport que depuis le déploiement d'une équipe préparatoire à Bogota en février 2016 et l'établissement de la Mission des Nations Unies en Colombie qui s'en est suivi, cette dernière a installé son siège national et six des huit bureaux régionaux (A/71/365/Add.7, par. 17). Il est précisé également que des visites de reconnaissance ont été effectuées, dans le cadre du mécanisme tripartite, dans 24 des 27 secteurs et points locaux proposés dans les accords de paix et les protocoles y relatifs, et que les dernières visites sont en cours en vue d'approuver les sites locaux temporaires destinés aux équipes du Mécanisme (par. 18).

---

<sup>1</sup> Depuis, l'accord de paix a été ratifié par le Congrès colombien (le 30 novembre 2016).

10. Au paragraphe 22 du rapport est décrite l'approche progressive adoptée par la Mission et le Mécanisme : durant la phase 1, les points de regroupement se trouvant dans un rayon permettant une navette quotidienne à partir d'un des huit bureaux régionaux de la Mission seraient visités par les équipes d'observation tripartites; durant la phase 2, des sites provisoires seraient installés progressivement dans les 27 secteurs et points, à l'intention des équipes du Mécanisme; la phase 3 serait celle de la construction et de l'exploitation de sites permanents dans les 27 secteurs et points.

## B. Ressources nécessaires

11. Le montant des dépenses prévues au titre de la Mission pour 2017 s'élève à 64 167 300 dollars (déduction faite des contributions du personnel). Le montant demandé permettrait de financer le déploiement de 400 observateurs militaires (11 138 700 dollars) et de 280 membres du personnel civil (22 028 300 dollars), ainsi que les dépenses opérationnelles (31 000 300 dollars). Il est précisé dans le rapport que la Mission aurait besoin de 400 observateurs et que 50 observateurs supplémentaires seraient nécessaires lorsque débiterait le dépôt des armes (A/71/365/Add.7, par. 24 et 34, et tableau 2).

Tableau 1

### Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	1 <sup>er</sup> janvier-31 décembre 2016			Montants nécessaires pour 2016	Montants nécessaires 1 <sup>er</sup> janvier-31 décembre 2017		Variation (2017-2016)	Montants nécessaires pour 2017 <sup>b</sup>
	Crédits ouverts	Montant estimatif <sup>a</sup>	Écart		Total	Dépenses non renouvelables		
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4) = (1)	(5)	(6)	(7) = (5) - (4)	(8) = (5) - (3)
Observateurs militaires	–	2 275,4	(2 275,4)	–	11 138,7	–	11 138,7	13 414,1
Personnel civil	–	3 212,2	(3 212,2)	–	22 028,3	–	22 028,3	25 240,5
Dépenses opérationnelles (ONU)	–	9 139,6	(9 139,6)	–	31 000,3	129,3	31 000,3	40 139,9
<b>Total</b>	<b>–</b>	<b>14 627,2</b>	<b>(14 627,2)</b>	<b>–</b>	<b>64 167,3</b>	<b>129,3</b>	<b>64 167,3</b>	<b>78 794,5</b>

<sup>a</sup> Le montant estimatif des dépenses correspond au montant des engagements autorisés à ce jour, auquel s'ajoutent les engagements supplémentaires qui ont été soumis à l'approbation du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

<sup>b</sup> Montant net des crédits nécessaires, compte tenu du montant estimatif du solde inutilisé ou du dépassement de crédits de 2016.

12. En ce qui concerne le financement pour 2016, il est expliqué au paragraphe 33 du rapport que, faute d'ouverture de crédits en 2016, ce sont les autorisations d'engagement de dépenses demandées dans le présent rapport, soit 14 627 200 dollars comprenant un montant de 9 490 200 dollars déjà approuvé à ce jour et un engagement supplémentaire de 5 137 000 dollars présenté pour approbation au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires le 21 novembre 2016, qui permettront l'obtention des montants nécessaires au financement des activités prescrites. À cet égard, le Comité rappelle que le montant approuvé de

9 490 200 dollars comprend un montant de 8 500 000 dollars qu'il a lui-même approuvé et un montant de 990 200 dollars que le Secrétaire général a approuvé aux termes de la résolution 70/250 de l'Assemblée générale. En ce qui concerne la demande d'autorisation d'engagement de dépenses d'un montant de 5 137 000 dollars qui est en instance, le Comité a approuvé un engagement de dépenses d'un montant de 4 880 000 dollars. Le montant total des engagements autorisés pour 2016 s'élèverait donc à 14 370 200 dollars (voir par. 29 b) ci-dessous).

## 1. Personnel civil

13. Le Secrétaire général propose la création de 280 postes (1 SGA, 1 SSG, 1 D-2, 4 D-1, 20 P-5, 28 P-4, 36 P-3, 26 SM, 1 G(AC), 47 AN, 55 agents locaux et 60 VNU), dont 184 pour la composante organique, 38 pour la composante sécurité et 58 pour la composante appui de la mission (voir tableau 2). La composante civile comprendra également sept postes relevant des services d'appui qui seront basés au Siège de l'ONU (A/71/365/Add.7, par. 35).

Tableau 2  
Postes

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur							Agents des services généraux et des catégories apparentées		Personnel recruté sur le plan national		Volontaires des Nations Unies		Total		
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	Total	Service mobile/Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel international)	Administrateurs	Agents locaux		Recrutés sur le plan international	Recrutés sur le plan national
Mission	1	1	1	4	19	25	34	85	26	–	111	47	55	57	3	273
Appui	–	–	–	–	1	3	2	6	–	1	7	–	–	–	–	7
<b>Total</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>20</b>	<b>28</b>	<b>36</b>	<b>91</b>	<b>26</b>	<b>1</b>	<b>118</b>	<b>47</b>	<b>55</b>	<b>57</b>	<b>3</b>	<b>280</b>

### Postes relevant des services d'appui

14. Selon les informations reçues par le Comité consultatif, les postes relevant des services d'appui et dont la création est proposée consistent en 2 postes de spécialiste des questions politiques (1 P-5 et 1 P-4) et 1 poste d'assistant administratif [agent des services généraux (autres classes)] au Département des affaires politiques; 1 poste de spécialiste de la planification militaire (P-4) au Département des opérations de maintien de la paix; 1 poste de spécialiste de la planification et des programmes (P-3), 1 poste de spécialiste des ressources humaines (P-4) et 1 poste de logisticien (P-3) au Département de l'appui aux missions.

15. En ce qui concerne les trois postes dont la création est proposée au Département des affaires politiques, les informations communiquées au Comité indiquent que leurs titulaires assureraient un appui général à la Mission; fourniraient des orientations stratégiques, politiques et opérationnelles et assureraient le suivi et la résolution des problèmes au quotidien; veilleraient au partage de l'information et aux échanges entre la Mission et le Siège de l'ONU; communiqueraient régulièrement avec les États Membres qui fournissent du personnel à la Mission;

dirigeraient l'équipe spéciale interinstitutions sur la Colombie; coordonneraient et gèreraient divers projets et activités. **Compte tenu de l'ensemble des tâches confiées aux titulaires de ces trois postes, des fonctions qui pourraient être exercées par le spécialiste des questions politiques (P-5) et des moyens disponibles au Département des affaires politiques, le Comité consultatif ne recommande pas d'approuver la création du poste de spécialiste des questions politiques (P-4) qui est proposée. Le montant prévu pour les dépenses autres que le coût des postes devra être ajusté en conséquence. Le Comité recommande d'approuver la création des postes de spécialiste des questions politiques (P-5) et d'assistant administratif [agent des services généraux (Autres classes)].**

16. Concernant les trois postes relevant des services d'appui dont la création est proposée au Département de l'appui aux missions, le Comité consultatif a reçu des informations indiquant que leurs titulaires feraient partie de l'Équipe d'appui opérationnel du Département, qui fournit également un appui aux missions politiques spéciales au Burundi, en Libye, en Syrie et au Yémen. Selon les informations fournies, le titulaire du poste de spécialiste de la planification et des programmes (P-3) qu'il est proposé de créer dirigerait la participation du Département de l'appui aux missions à tous les aspects de l'appui opérationnel stratégique et critique relatifs à ces missions politiques spéciales; le titulaire du poste de spécialiste des ressources humaines (P-4) dont la création est proposée appuierait la phase critique du renforcement de la Mission en fournissant un appui opérationnel, des directives et orientations, ainsi que des services de supervision, de gestion prévisionnelle des besoins en personnel et de conseil stratégique; le titulaire du poste de logisticien (P-3) qu'il est proposé de créer rédigerait et apporterait une contribution aux documents de planification liés à la Colombie, y compris le concept d'appui à la Mission, le plan d'appui à la Mission et les projets d'acquisition.

17. Le Comité consultatif note que les titulaires des postes relevant des services d'appui dont la création est proposée au Département de l'appui aux missions feraient partie d'une équipe fournissant un appui aux missions politiques spéciales au Burundi, en Libye, en Syrie et au Yémen. Dans ce contexte, le Comité rappelle que, dans son rapport sur les prévisions de dépenses relatives à la Mission d'appui des Nations Unies en Libye, il a recommandé de ne pas créer le poste de logisticien (P-3) au Département de l'appui aux missions (A/71/595/Add.3, par. 44). Le Comité rappelle également que, dans son rapport sur les prévisions de dépenses relatives au Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, il a recommandé de ne pas approuver la création des postes de spécialiste des ressources humaines (P-4) et de spécialiste de la planification (P-3) au Département de l'appui aux missions (A/71/595/Add.1, par. 21 et 22). Le Comité rappelle en outre que, dans son rapport sur les prévisions de dépenses relatives au Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen, il a recommandé de ne pas approuver la création du poste de spécialiste des ressources humaines (P-4), alors qu'il a recommandé d'approuver la création du poste de spécialiste de la planification et des programmes (P-3) au Département de l'appui aux missions (A/71/595/Add.6, par. 23). Dans son rapport principal (A/71/595, par. 51), le Comité consultatif formule des observations et des recommandations sur la présentation fragmentaire des informations sur les services d'appui fournis par le Siège aux missions politiques spéciales.

18. Ayant examiné les fonctions qui seraient confiées aux titulaires des trois postes relevant des services d'appui qu'il est proposé de créer au Département de l'appui aux missions, le Comité consultatif note que les titulaires des postes de spécialiste des ressources humaines (P-4) et de logisticien (P-3) appuieraient la phase initiale de planification et de recrutement de la Mission, tandis que le titulaire du poste de spécialiste de la planification et des programmes (P-3) fournirait un appui stratégique aux missions politiques spéciales dont s'occupe l'Équipe d'appui opérationnel. Compte tenu des fonctions qu'il est proposé de confier aux titulaires de ces trois postes et des recommandations précédemment formulées par le Comité sur les postes relevant des services d'appui pour les missions politiques spéciales en Libye, en Syrie et au Yémen, le Comité consultatif recommande de ne pas approuver la création du poste de spécialiste de la planification et des programmes (P-3) qui est proposée. Le montant prévu pour les dépenses autres que le coût des postes devra être ajusté en conséquence. Le Comité consultatif recommande d'approuver la création des postes de spécialiste des ressources humaines (P-4) et de logisticien (P-3) qui est proposée.

*Appui fonctionnel et coordination*

19. D'après les informations qui lui ont été fournies, le Comité consultatif note qu'il est proposé de créer trois postes d'assistant administratif à la composante appui fonctionnel et coordination pour fournir un appui administratif et logistique au Bureau du Coordonnateur principal, y compris l'organisation de réunions, de voyages, la gestion des emplois du temps, le classement et la gestion des dossiers. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les assistants administratifs assureraient un appui administratif aux fonctionnaires de rang supérieur ou à l'équipe concernés. Conformément à l'organigramme de la composante appui fonctionnel et coordination, le Bureau du Coordonnateur principal comprendrait le Coordonnateur principal (D-1), un assistant spécial (administrateur recruté sur le plan national) et trois assistants administratifs (agents locaux). **Le Comité consultatif n'est pas convaincu qu'il soit nécessaire de créer trois postes d'assistant administratif pour appuyer le Bureau du Coordonnateur principal. Il recommande donc de ne pas approuver la création de deux des postes d'assistant administratif (agent local). Le montant prévu pour les dépenses autres que le coût des postes devra être ajusté en conséquence.**

20. **Sous réserve des observations et recommandations formulées dans les paragraphes ci-dessus, le Comité consultatif recommande l'approbation des propositions du Secrétaire général ayant trait au personnel civil.**

## 2. Dépenses opérationnelles

21. Les ressources demandées permettraient de couvrir les dépenses opérationnelles d'un montant de 31 000 300 dollars, réparties de la manière suivante : consultants (115 100 dollars); voyages (1 608 400 dollars); installations et infrastructures (11 637 900 dollars); transports terrestres (2 862 000 dollars); transports aériens (5 169 400 dollars); communications (6 138 900 dollars); informatique (2 041 800 dollars); santé (222 000 dollars); et autres fournitures, services et matériel divers (204 800 dollars).

*Consultants*

22. Le Comité consultatif a reçu des informations indiquant que les ressources demandées au titre des consultants (115 100 dollars) permettraient de financer le recrutement de cinq consultants spécialisés dans les questions afro-colombiennes, les questions autochtones liées au conflit, les difficultés que peuvent rencontrer les combattants, les contacts avec les combattantes, le soutien psychosocial transrégional; ainsi que deux autres consultants-formateurs chargés de réaliser une analyse de l'histoire et de la nature du conflit qui sera utilisée lors des séances d'orientation des membres du personnel et des observateurs nouvellement arrivés. Le Comité note également que, selon les informations qui lui ont été fournies, il est proposé de créer un poste d'administrateur de programmes (communautés ethniques et autochtones) (P-4) au Bureau du Chef de cabinet, dont le titulaire serait chargé de suivre et d'analyser les besoins et les demandes des communautés autochtones et afro-colombiennes. Ayant demandé des précisions, le Comité a obtenu des données ventilées concernant les ressources demandées au titre des consultants, à savoir un montant de 26 850 dollars destiné à financer le recrutement du consultant pour les questions afro-colombiennes, et un montant de 7 670 dollars destiné à financer le recrutement des deux consultants-formateurs chargés d'analyser l'histoire du conflit et de rappeler les principaux faits concernant les FARC-EP.

**23. Le Comité consultatif est d'avis que certains services de consultants pourraient être assurés en utilisant les capacités disponibles en interne. Le Comité recommande donc une réduction de 10 %, soit 11 500 dollars, des ressources demandées au titre des consultants.**

*Voyages*

24. D'après les informations qui lui ont été fournies, le Comité consultatif note que les ressources demandées au titre des voyages, d'un montant de 1 608 400 dollars, permettraient de financer les voyages du Représentant spécial du Secrétaire général et de son équipe dans le but de tenir des consultations et des dialogues dans divers endroits, y compris des consultations politiques à La Havane, à New York et en Norvège. Ayant demandé des précisions, le Comité a obtenu des données ventilées concernant le coût des voyages qui sont proposés, y compris deux visites de reconnaissance effectuées par un médecin (administrateur recruté sur le plan nationale) et un ingénieur (administrateur) pour un montant de 9 373 dollars, et un voyage de formation à la gestion de l'information effectué par la composante opérationnelle pour un montant de 9 952 dollars. Le Comité note également que les informations ventilées ne fournissent pas d'informations sur le nombre de personnes prévues pour chaque voyage ni de justifications suffisantes. **Le Comité consultatif doute que tous les voyages proposés soient justifiés, et recommande donc une réduction de 10 %, soit 160 800 dollars, du montant des ressources demandées.**

*Installations et infrastructures*

25. En ce qui concerne les ressources demandées au titre des installations et infrastructures (12 637 900 dollars), qui correspondent à la part de 50 % des dépenses incombant à la Mission, les informations fournies au Comité indiquent qu'elles permettraient de financer la location de locaux (2 047 600 dollars), la location de matériel de bureau (86 800 dollars), les services collectifs de distribution et d'élimination des déchets (329 100 dollars), les services d'entretien



(5 592 700 dollars), les services de sécurité (636 200 dollars), les services d'aménagement et de démolition (3 889 200 dollars), l'achat de papier et de fournitures de bureau (43 800 dollars), l'achat de fournitures sanitaires et d'articles de nettoyage (12 500 dollars). Ayant demandé des précisions quant à l'impact environnemental des projets de construction à la Mission, le Comité consultatif a été informé que le siège local temporaire du Mécanisme est équipé pour le traitement et l'élimination des eaux usées tandis que, s'agissant du siège permanent, il est prévu de réaliser une évaluation des besoins en eau, de la nécessité de mettre les groupes électrogènes à la terre, et de la nécessité d'évacuer séparément et de traiter les eaux usées, et d'éliminer les déchets solides. **Le Comité consultatif compte que le Secrétaire général fournira des informations à ce sujet dans son prochain rapport.**

#### *Transports terrestres*

26. Selon les informations communiquées au Comité consultatif, des ressources d'un montant de 2 862 000 sont proposées au titre des transports terrestres pour permettre à la Mission d'assumer la part de 50 % des dépenses relatives à la location de véhicules blindés du Mécanisme lui incombant. **Compte tenu du montant proposé pour la location de véhicules blindés, le Comité consultatif estime que le Secrétaire général devrait procéder à une comparaison entre les coûts d'achat et de location de ces véhicules afin de déterminer quelle est l'option la plus rentable.**

27. **Dans ce contexte, le Comité consultatif rappelle qu'il avait recommandé dans son dernier rapport sur les missions politiques spéciales que le Secrétaire général élabore une politique en ce qui concerne la dotation en véhicules des missions politiques spéciales dans l'ensemble des lieux d'affectation, en tenant compte du mandat, de la taille et des besoins opérationnels de chaque mission, et indique clairement les modalités d'application de ces directives pour chaque mission politique spéciale (A/70/7/Add.10, par. 25).**

28. **Sous réserve des observations et recommandations formulées dans les paragraphes ci-dessus, le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général ayant trait aux dépenses opérationnelles soient approuvées.**

### **III. Conclusion**

29. Les mesures que le Secrétaire général invite l'Assemblée générale à prendre en ce qui concerne la Mission des Nations Unies en Colombie sont énoncées au paragraphe 37 de son rapport (A/71/365/Add.7). **Sous réserve des observations et recommandations formulées dans les paragraphes ci-dessus et dans son rapport principal sur les missions politiques spéciales (A/71/595), le Comité consultatif recommande d'approuver la proposition du Secrétaire général concernant les ressources nécessaires en 2017 pour la Mission des Nations Unies en Colombie. Le Comité recommande à l'Assemblée générale :**

**a) D'approuver le budget alloué à la Mission des Nations Unies en Colombie pour 2017, d'un montant de 63 591 900 dollars (déduction faite des contributions du personnel);**

b) D'ouvrir, conformément aux procédures énoncées au paragraphe 11 de l'annexe I à sa résolution 41/213, des crédits supplémentaires d'un montant de 77 962 100 dollars (déduction faite des contributions du personnel) au chapitre 3 (Affaires politiques) du budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017, en tenant compte du montant estimatif des engagements de dépenses autorisés de 2016 s'élevant à 14 370 200 dollars;

c) D'ouvrir un crédit d'un montant de 3 044 300 dollars au chapitre 36 (Contributions du personnel) du budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017, qui sera compensé par l'inscription d'un montant équivalent au chapitre 1 des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel).

---